



POUR UN MOUVEMENT DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION :

TOU-TES EN GRÈVE LE 5 AVRIL 2018 !

#PRECAIRESÉDUCNATÉNGREVE05042018

Nous, précaires de l'Éducation nationale, nous réunissons régulièrement à la Bourse du travail de République, en assemblée ouverte, afin de nous organiser, recenser nos revendications et agir pour la reconnaissance de notre travail. Puisque c'est par la grève que nous obtiendrons la satisfaction de nos revendications et puisque c'est la satisfaction de nos revendications qui transformera nos conditions de travail respectives, nous considérons que seule une grève nationale des précaires de l'éducation nous permettra d'atteindre notre but. Il appartient à chacun.es d'entre nous de s'appropriier localement cette journée de mobilisation du jeudi 5 avril 2018 et de la préparer dans nos établissements respectifs.

Professeur-es contractuel-les, AVS/AESH, CUI, AED, AP, personnel d'entretien et de cantine, mais aussi élèves, enseignant-es titulaires et parents d'élèves, nous sommes tous concerné-e-s par la montée de la précarité dans la fonction publique : classes sur-chargées, sous-effectifs, salaires minuscules, renouvellements incertains, missions aléatoires et informelles etc.

Considérés comme des variables d'ajustement, alors même que nous sommes nécessaires au bon fonctionnement des établissements, nous enchaînons les contrats précaires souvent payés en-dessous du seuil de pauvreté. Sans statut digne de ce nom, nous sommes souvent en but au mépris de nos hiérarchies.

Par ailleurs, par l'usage des contrats précaires, l'Éducation nationale fragilise nos droits, réduit les postes et nous met ainsi en concurrence, nous isole et nous contraint à accepter ses conditions. L'éducation nationale est le premier employeur de précaires de France : elle entretient un système d'emploi subalternes fondé sur la précarité, en proposant une flopée de contrats à peine plus élevée que le RSA et en laissant leur renouvellement entre d'autres volontés que les nôtres : celles des gestionnaires du budget, notamment ceux de nos établissements (nous voulons entre autres que notre recrutement puisse relever du Rectorat, non plus des chefs d'établissement). Ces contrats effectuent aussi la casse de la fonction publique, la mise au pas par la précarité de nouvelles générations de surveillants, AVS/AESH, assistants pédagogiques et enseignants, tout.e.s non titulaires. Cette situation ne fait que s'aggraver avec l'arrivée des services civiques dans les collèges et lycées.

En supprimant cet été plus de 20 000 contrats CUI dans l'éducation nationale, le gouvernement a bien démontré le mépris avec lequel, ici comme ailleurs, il nous considère.

Nous nous mobilisons pour de meilleurs salaires, des effectifs à la hauteur des besoins, la reconnaissance pleine et entière de nos fonctions pédagogiques, une maîtrise de nos emplois du temps et la garantie du renouvellement de nos contrats.

À plus long terme, nous voulons la titularisation de tout-es celles et ceux qui le souhaitent, sans conditions de concours, de diplôme, de nationalité, de formation ou de stage.

Nous appelons tou-te-s les précaires de l'éducation à se mettre en grève le jeudi 5 avril, à mobiliser leurs collègues en prenant le temps d'en discuter collectivement dans les écoles et établissements.



Si vous voulez participer à la construction de cette journée de grève :

- diffusez cet appel autour de vous et sur les réseaux sociaux #PrecairesEducNatEnGreve05042018
- participez aux assemblées des précaires de l'éducation et aux actions menées pour la réussite de cette journée de grève. Vous pouvez nous contacter à : precaires.education@riseup.net
- se coordonner entre collectifs/assemblées de précaires déjà existant.e.s

Le jour même :

Faire grève, ça permet de libérer du temps et de se rencontrer. Alors ne reste pas chez toi (en plus on pourra se comp-ter) :

Pour l'Île de France :

- Assemblée générale de grève à 10h30 à la Bourse du travail
(3 rue du Château d'eau, 75010 - métro République)
- Manifestation

Faire grève j'ai le droit ?

Eh oui ! Tou-tes les personnes travaillant avec un contrat de travail ont le droit de faire grève. Dans la fonction publique il suffit qu'un syndicat ai déposé un préavis de grève couvrant tous les personnels, ce qui est fait ! Ensuite pas d'obligation de prévenir, il n'y a pas de service minimum ni de délai de prévenance (seulement pour les enseignant-es chargé-es de classe du 1er degré)

Mais faire grève ça coûte cher !

C'est pour ça que nous avons mis en place une caisse de grève : chacun-e peut contribuer en solidarité puis l'argent est redistribuée aux grévistes égalitairement. Nous organisons des repas de soutien régulièrement pour l'alimenter (voir sur notre page fb) et avons mis en place un pot commun sur internet : www.lepotcommun.fr/pot/950xw1c5

**Ne restons pas isolé.e.s, Organisons-nous,
Ce sont nos luttes qui construisent nos droits**

page facebook : [facebook : Assemblée des précaires de l'éducation - IDF](https://www.facebook.com/Assemblee-des-precaires-de-l-education-IDF)

twitter : [@PrecairesEducNatEnGreve05042018](https://twitter.com/PrecairesEducNatEnGreve05042018)